

# La Gazette des Comores

*Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end*

**Quotidien Indépendant d'Informations Générales**

21<sup>ème</sup> année - N° 3878 - Vendredi 07 Mai 2021 - Prix : 200 Fc

**SOCIÉTÉ**

## Ils veulent devenir magistrats vaille que vaille



**CONFLIT FONCIER ENTRE M'KAZI ET M'VUNI**

**M'vuni plaide pour la paix  
et croit en la justice**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)

**Prières aux heures officielles  
Du 1er au 05 Mai 2021**

Lever du soleil:  
06h 14mn  
Coucher du soleil:  
17h 53mn

Fajr : 05h 03mn  
Dhouhr : 12h 08mn  
Ansr : 15h 08mn  
Maghrib: 17h 56mn  
Incha: 19h 10mn



## COMMERCE :

## L'allègement du couvre-feu, une bouffée d'oxygène pour les petits commerçants

*Le gouvernement vient d'alléger le couvre-feu qui passe de 23 h à 5 heures du matin au lieu de 21h 30 à 5 heures. Et les marchés sont également autorisés à ouvrir les dimanches. C'est une bouffée d'oxygène pour les commerçants, car cela leur permettra de continuer leurs activités en cette fin de ramadan et amortir le choc de la chute de leur chiffre d'affaires.*

**"D**ans le souci d'accompagner l'activité économique et le secteur privé exceptionnellement en cette période de fin du mois de Ramadan, en application des directives du chef de l'Etat, le couvre-feu qui débutait jusqu'à présent à 21H30 est maintenu, mais reporté de

23H00 à 5H du matin », lit-on sur l'arrêté du ministre de l'Intérieur, du 03 mai 2021. Une bonne nouvelle qui va permettre aux commerçants d'accueillir un peu plus de clients, notamment en cette période de fin du mois de ramadan.

« Je suis très satisfait de cette décision qui vient à point nommé. Comme d'habitude, les dix derniers jours de ramadan, c'est le moment propice pour écouler nos produits. Cet allègement du couvre-feu permettra de continuer le boulot jusqu'à tard le soir dans l'espoir d'écouler nos marchandises. On doit remercier le gouvernement grâce à qui la situation sanitaire est stable dans notre pays. Ce qui nous autorise aujourd'hui à faire la prière collective », avance Deschamps,



responsable d'un magasin de vêtements en face de Goigoi coiffure à Magoudjou.

De son côté, Marie Soilihi, une vendeuse de bouabou dans le même

quartier n'arrive pas à contenir sa joie. « Qui n'est pas satisfait de cet allègement ? Les clients et nous sommes satisfaits, et même toute la population. C'est un geste sage, je

tiens à remercier le ministre de l'Intérieur et le secteur privé qui s'est battu pour ça. Cette année, on aura la chance de faire la prière de l'Aid El Fitre ensemble à la mosquée. Une occasion pour les parents de venir acheter les bouabous, pantalons, tee-shirt », renchérit-elle. Et de poursuivre : « Bien entendu, il faut respecter les mesures préventives. D'ailleurs, si aujourd'hui la situation sanitaire est stable, c'est grâce à ces mesures. En plus, c'est ce qu'on nous a recommandé ». Pour rappel, l'année dernière, les prières collectives durant le ramadan étaient interdites à cause du coronavirus. Pareil pour les deux fêtes de l'Aïd.

Nassuf Ben Amad

### JOURNÉE MONDIALE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

## Que faire pour garantir la santé et la sécurité en milieu de travail ?

*Tout comme ceux du monde entier, les travailleurs comoriens ne sont pas épargnés des accidents parfois survenus en milieu de travail. C'est ainsi que la Confédération des Travailleurs Comoriens (CTC) a préconisé ce jeudi 06 mai la création d'un service de santé et de sécurité pour les travailleurs.*

**M**algré les dispositions stipulées par le code du travail et les conventions internationales en vigueur pour le bien-être du travailleur, le secrétaire général de la CTC, Salim

Soulaïmane a montré hier jeudi lors d'une cérémonie dédiée à la sécurité et la santé au travail, que les besoins de l'employé évoluent en fonction du temps et du contexte. « Le gouvernement et les législateurs doivent voir comment ratifier certaines conventions de l'OIT relatives à la santé et à la sécurité du travailleur, surtout la convention 170 liée aux harcèlements en milieu du travail, avance-t-il. Un harcèlement n'est pas uniquement physique mais peut être moral entre l'employé et son employeur ». Dans cette rencontre où la réflexion a tourné autour de la

santé et la sécurité du travailleur, Madame Zaharia membre de la CTC a rappelé que 170 accidents de travail ont été enregistrés en 2015 dont certains étaient mortels. « Ce chiffre est exclu des accidents des entreprises non affiliées à la CTC », précise-t-il.

Ces dernières années, 3 à 4 accidents sont notifiés au port de Mutsamudu à Anjouan. C'est ainsi que les participants ont dit considérer la journée comme une commémoration de tout travailleur mort en milieu du travail avant que le secrétaire général de la CTC n'informe que des activités de sensibi-

lisation sur la sécurité et la santé vont se poursuivre dans les trois îles les jours qui viennent dans le but de promouvoir la santé et l'hygiène des travailleurs.

Pour que les travailleurs puissent accomplir leurs obligations dans un environnement sain, il est retenu qu'un service de santé et sécurité doit être créé au sein de la direction générale du travail et que le dialogue social reste le moyen essentiel pour résoudre toutes les difficultés liées au monde du travail. « Pour garantir la santé et la sécurité de l'employé, le travailleur doit travailler dans un milieu aéré,

ventilé, assaini et éclairé avec des équipements médicaux qui peuvent assurer l'employé en cas d'accident », préconise-t-il, avant d'ajouter que « chaque milieu de travail doit avoir des locaux de restauration et que l'inspection du travail veille sur l'application des textes réglementaires et les lois en vigueur pour garantir le droit de l'employé vis-à-vis de son employeur ainsi que l'environnement de son milieu de travail ».

Kamal Gamal

### FÉDÉRATION DE FOOTBALL DES COMORES

## Le Stade Maluzini est validé par la Caf

*La Commission Technique et d'Homologation des Terrains de la Caf a effectué des visites techniques des stades, qui accueillent les confrontations internationales, cautionnées par la Fifa et la Caf. Les infrastructures sportives des Comores n'ont pas échappé à la règle. Les rapports déposés auprès du bureau exécutif de la*

*Caf sont accablants. Mais, les installations innovées du complexe omnisports de Maluzini ont retenu l'attention de la Caf. Ce stade, joyau de l'Océan indien, est validé.*

**L**es techniciens de la Confédération Africaine de Football (Caf) ont opéré un

état des lieux des stades, présentés comme répondant aux normes internationales, et retenues par la Fédération Internationale de Football Association (Fifa) et de la Caf. Les infrastructures sportives des Comores n'ont pas échappé au constat. Les rapports déposés auprès du bureau exécutif de la Caf sont accablants.

Une vingtaine de stades sont jugés inaptes à recevoir des matches internationaux, qui relèvent de la compétence de la Caf et de la Fifa. Les stades de l'île Maurice et des Seychelles sont déclarés aussi hors-jeu. La décision de la Caf a été rendue publique le dimanche 2 mai 2021. Elle est interprétée diversement, amère pour certains, et encourageante pour d'autres. Le complexe omnisports de Maluzini des Comores, considéré, à juste titre par nos voisins comme un joyau de l'Océan indien a vivement focalisé l'attention de la Caf.

Doté d'installations modernes, fascinés, les spécialistes de la Commission Technique et d'Homologation des Terrains n'ont pas eu d'embarras à le valider. Le joyau répond aux normes requises. Trois autres stades de l'Océan indien ont été homologués. Les capacités de Gouled Stadium de

Djibouti, des stades de Madagascar, dont Barea-Mahamasina d'Antananarivo, et Barikadimy de Toamasina, sont confirmées. Ils peuvent accueillir des matches internationaux de la Fifa et de la Caf, et d'autres instances internationales opérationnelles.

L'état des lieux effectué aux stades de Burkina Faso, Burundi, Centrafrique, Erythrée, Eswatini, Gambie, Lesotho, Liberia, Malawi, Mali, Maurice, Namibie, Niger, Sao Tomé et Princes, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan du sud et Tchad s'est révélé accablant et décevant. Ces infrastructures sportives aux installations vétustes sont déclarés hors-jeu.

Bm Gondet



## SOCIÉTÉ

## Ils veulent devenir magistrats vaille que vaille

*Des stagiaires du ministère de la justice ont fait un concours pour devenir magistrats. Si aucun motif officiel n'est avancé sur le report de la publication des résultats qui étaient attendus mercredi, il n'en reste pas moins que parmi les 130 candidats, certains jouent des coudes pour être retenus parmi les 20 gagnants dont le ministère a besoin. Une bataille qui mobilise*

*même des élus de la nation...*

**L**a délibération a été prévue le mercredi 5 mai. Contre toute attente, et surtout sans explications officielles, elle a été reportée sine die. Jusqu'à hier dans la journée, les 133 candidats à ce concours qui a eu les 14 et 15 avril dernier, étaient dans le quivive. Non seulement ils s'impatientaient, mais ils s'inquiétaient.

En effet, d'aucuns craignent une manipulation des résultats. Et c'est loin d'être une pure divagation puisque, selon des informations obtenues auprès d'une source bien au fait du dossier, certains candidats sont allés jusqu'à mobiliser les élus de leurs circonscriptions, se battre bec et ongles pour qu'ils soient retenus dans la liste des finalistes, qui était attendue hier jeudi dans l'après-midi après

le faux bond de la veille.

« J'ai entendu dire que la publication des résultats a été reporté parce que la liste n'a pas pu être présentée en Conseil des ministres pour validation, mercredi », nous confie un candidat, contacté au téléphone. Un autre, en stage dans un des tribunaux du pays, croit dur comme fer que les résultats « seront manipulés ». D'ailleurs, s'interroge-t-il, pour-

quoi, alors qu'il y a une commission mise en place pour le concours, les résultats demandent l'aval du conseil des ministres ? En tout cas, la finale devrait avoir lieu les 20 et 25 mai, et ses résultats le 10 juin.

Andjouza Abouheir

## CONFLIT FONCIER ENTRE M'KAZI ET M'VUNI

## M'vuni plaide pour la paix et croit en la justice

*Dans un point de presse tenu mardi dernier à la place publique de M'vuni, deux porte-parole de cette ville ne demandent que la paix et la stabilité dans ces deux localités de la région de Bambao à Ngazidja, suite à un conflit lié à un problème foncier opposant ces deux villages voisins le 18 avril.*

La paix et rien que la paix. C'est le message prôné par le village de M'vuni qui se trouve actuellement en conflit avec son voisin direct M'kazi. Il s'agit en effet d'un problème foncier qui a déclenché ce conflit dans la matinée du 18 avril dernier. « La ville de M'vuni a payé le prix cher dans ce conflit. Une famille toute entière (père, mère et enfant) était blessée et se trouve actuellement en soin à l'extérieur », a rappelé Hadji Mmadi Ali, parlant

au nom de cette ville. Cet ancien maire de la commune ne cesse de rappeler les liens familiaux, sociaux et éducatifs qui existent entre ces deux localités voisines qui portent le berceau du savoir des Comores (Université des Comores). « Nous devons être le bon exemple puisque c'est nous qui offrons le cadre à l'éducation de tous les enfants des Comores », a-t-il dit.

Par rapport à ce qui s'est passé le 18 avril, la ville de M'vuni appelle au calme dans tous les sens afin que la justice fasse son travail. « Nous avons une confiance totale en la justice », a-t-il insisté dans ses propos. Abondant dans le même sens, Soulé Mmadi Ali, notable de M'vuni estime que la stabilité et la paix dans cette localité seront conditionnées par la justice. « En tout cas, ici à M'vuni, nous avons maîtrisé la jeu-



nesse. Nous sommes patients et on attend la décision du tribunal. Mais nous connaissons tous que la patience

a toujours des limites. Mais nous espérons qu'avec la bénédiction du mois sacré de Ramadan, cette paix

sera préservée dans nos deux localités », conclut-il.

Ibnu M. Abdou

## ECONOMIE

## Le bureau régional de la CCIA Mohéli a été officiellement mis en place

*En présence du président de l'Union des chambres de commerce de l'industrie et de l'artisanat, le bureau régional de Mohéli a été mis en place. C'était l'occasion pour Chamsoudine Ahmed de prendre contact avec les élus et le personnel de cette institution mais aussi de rencontrer les opérateurs économiques de l'île.*

**C**e jeudi matin, Chamsoudine Ahmed, le tout nouveau président de l'Union des chambres de commerce de l'industrie et de l'artisanat (UCCIA), accompagné de son vice-président Kamal Edine et de son secrétaire général Housni Abdou Madi sont accueillis en grande pompe à l'aéroport de Bandar es Salam. Pour ce patron des établissements Nassib, c'est une prise de contact avec le personnel et les élus des Chambres de commerce des îles. Mais surtout, c'était l'occasion pour cette délégation d'honorer de leur présence la mise en place officielle du nouveau

bureau de la Chambre de commerce de Mohéli lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue pour la circonstance. Ainsi, Mustapha Abdourahmane Ben Cheikh est officiellement investi président de la Chambre de commerce de Mohéli, Djabir Said Mzé le directeur et Baco Houmadi Haylati (Sounday) comme étant juge consu-

laire.

Ce nouveau bureau insulaire vient de réceptionner des mains du président Chamsoudine Ahmed du « matériel constitué de deux ordinateurs et une imprimante laser qui entre dans le cadre du projet PNM financé par le PNUD et qui consiste à relier l'ensemble des îles par la voie d'internet » explique le prési-

dent de l'UCCIA. Chamsoudine aura jusqu'au samedi pour rencontrer également les opérateurs économiques de l'île ainsi que le gouverneur pour échanger et voir ensemble les opportunités à prendre en compte.

Parmi les projets phares de ce nouveau président de l'Union des chambres il y a la formation en comptabilité et en gestion des ressources humaines. L'incubateur permettant d'assister les jeunes entrepreneurs et qui existe seulement à Moroni va être, selon Chamsoudine Ahmed, généralisé. Le DG des établissements Nassib a saisi cette opportunité pour remercier le Ministre de l'intérieur Mohamed Daoudou pour avoir répondu avec célérité à la demande des opérateurs économiques d'alléger le couvre-feu, repoussé de 21h30 à 23h, et ce jusqu'à 5h00 du matin.

Riwad



**La Gazette des Comores**  
**Directeur général**  
 Saïd Omar Allaoui  
**Directeur de la publication**  
 Elhad Saïd Omar  
**Rédacteur en chef**  
 Mohamed Youssouf  
**Secrétaire de rédaction**  
 Toufé Maccha  
**Rédaction**  
 A. Mmagaza  
 M.I.M Abdou  
 A.O. Yazid  
 Andjouza Abouheir  
 Nassuf Ben Amad  
 Kamal Gamal Abdou  
 Nabil Jaffar  
 Riwad  
 Raanti Aboubakar (Stagiaire)  
**Chronique Sportive**  
 B.M. Gondet  
**Mise en page**  
 Abdouchakour Aladi Nourou  
**Responsable commercial**  
 Mariama Mhoma  
**Documentation archiviste**  
 Hadidja Abdou  
**Photographe / Site Web**  
 Mohamed Saïd Hassane  
**Impression**  
 Graphica Imprimerie  
 www.lagazettedescomores.com  
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45



Ministère de l'Agriculture,  
de la Pêche et de l'Environnement



DIRECTION NATIONALE DES STRATEGIES AGRICOLES ET DE L'ELEVAGE

PROJET INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS ET DE LA COMPÉTITIVITÉ (P164584), CRÉDIT IDA 6423 KM

COORDINATION NATIONALE DU PROJET

## AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT

Réf. N°2021/002/MAPE/PIDC/AON

**Pour l'acquisition et livraison des matériels informatiques pour le compte du Projet Intégré de Développement des Chaines des Valeurs et de la Compétitivité (PIDC) aubénéfice de l'Union de Chambre de Commerce d'Industrie et de l'Artisanat (UCCIA)**

1. Le Gouvernement de l'Union des Comores a reçu le crédit de l'Association Internationale pour le Développement pour un montant de **25 millions des dollars Américains** pour financer le projet Intégré de Développement des Chaines des Valeurs et de la Compétitivité (PIDC), et a l'intention d'utiliser une partie de crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché : **acquisition et livraison de 21 ordinateurs fixes, 08 ordinateurs portables, 4 vidéoprojecteurs, 5 imprimantes laser multifonctions, 09 onduleurs, 08 souris à mollette, destinés à l'Union de Chambre de Commerce d'Industrie et de l'Artisanat (UCCIA).**

2. Le Ministère en Charge de

l'Agriculture de la Pêche et de l'Environnement (MAPE) à travers le Projet Intégré de Développement des Chaines des Valeurs et de la Compétitivité (PIDC) sollicite des offres de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'acquisition des matériels informatiques destinés à l'UCCIA.

3. La passation de Marché sera conduite par Appel d'Offres national (AON) tel que défini dans les Règles de Passation de Marchés applicables aux Emprunteurs, dans le cadre de financement de projets d'investissement, (édition du 1er juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018.), ouvert à tous les soumissionnaires de tous pays

éligibles tels que définis dans le règlement.

4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires auprès du secrétariat du PIDC et prendre connaissance du document d'appel d'offre à l'adresse suivante :

Bureau du PIDC/ Ministère de l'Agriculture de la Pêche et de l'Environnement, Mdé ex-Cfader Moroni, BP /41. email projetpidc@gmail.com de 8h 00 à 15h 00 du lundi au vendredi.

5. Le soumissionnaire intéressé peut obtenir le Dossier d'Appel d'Offres complet en formulant une demande électronique à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement en espèce

non remboursable de 15 000 francs Comoriens.

6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au **plus tard le 14 mai 2021 à 9H 00.**

7. La soumission des offres par voie physique ou électronique est autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents en personne à l'heure d'ouverture des offres. Les offres doivent comprendre une garantie de l'offre, pour un montant de **trois cent mille (300 000) francs Comoriens.**

Lancé, le 30 avril 2021

### UNION DES COMORES Unité-Solidarité-Développement

#### ETUDE DE MAITRE

SOYFIDINE ALI MOHAMED

Huissier de Justice à Fomboni

Tel : 379 43 31

Rép: 49/2021/HJM

#### SIGNIFICATION COMMANDEMENT AUX FINS D'UNE SAISIE IMMOBILIÈRE

(Article 254 de l'acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution de l'OHADA)

L'An Deux Mil Vingt et un et le 29 mars  
A 14H 39Min

#### A LA REQUÊTE DE :

L'EXIM BANK Comores, Société Anonyme au capital de 1.000.000.000 de francs comoriens, immatriculée au Registre du Commerce de Moroni sous le numéro 3346-B-07 représentée par son Directeur Général et National, Monsieur GUY RWABURINDI, en ses bureaux au siège de ladite société à Moroni, Place de France, ayant pour Conseil Maitre Nadjati Ibrahim Mze, Avocat à la Cour, lequel domicile est élu au cabinet de son avocat où devront être notifiés les actes d'opposition au commandement, offres réelles et toutes significations relatives à la saisie et à mon étude aux fins du présent exploit.

J'ai Maitre SOYFIDINE ALI MOHAMED, Huissier de justice à Fomboni et y demeurant, tel 37943 31, soussigné.

#### SIGNIFIE COPIE A :

Monsieur ANLIOIDINE ABDALLAH né le 01 janvier 1963 à Fomboni-Mohéli, titulaire du NIN 0087735 et y demeurant.

Ou étant à : Son Magasin « Karibou » à Mferedjeni-Fomboni-Mohéli

Et parlant à : Sa personne Monsieur Anlioidine qui reçoit copie et refuse de signer

Madame LAYLA TOIHIR BOINARIZIKI, née à Mohéli et demeurant à Fomboni

Ou étant à : Son domicile à Salamani-Fomboni-Mohéli

Et parlant à : Sa personne Madame Laila Tohir Boinarizik qui refuse de prendre copie et refuse de signer

D'une ordonnance d'injonction de payer n°01 du 09/11/2020, rendue par le Tribunal de commerce de Fomboni revêtu de la formule exécutoire en date du 05 Mars 2021.

#### AUX TERMES DE LADITE ORDONNANCE:

Autorisons l'EXIM BANK, société anonyme Agence de Mohéli représenté par son Directeur Régional Monsieur

Kaanbi Aboubacar, de signifier Magasin « KARIBOU » ayant comme représentant Mr Anlioidine Abdallah, personne physique assujettie, immatriculée sous le no130/2017 du registre chronologique et sous le no07A07, débiteur déchu, né à Fomboni-Mohéli et y demeurant, à payer la somme de neuf million soixante-seize mille cent quatre-vingt-dix francs comoriens et quatre-vingt-trois centimes (KMF 9.076.190,83) ;

Ainsi, disons qu'à prime de caducité, notre ordonnance sera notifiée par le créancier dans un délai ferme de 3 mois à compter de la date de sa signature,

Et à même requête, demeure et élection de domicile que dessus ;

J'ai Maitre SOYFIDINE ALI MOHAMED, Huissier de justice à Fomboni et y demeurant, tel 379 43 31 soussigné ;

#### ET EN VERTU DE LADITE GROSSES, FAIT COMMANDEMENT

En application des articles 254 et suivants de l'acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution, à Monsieur ANLIOIDINE ABDALLAH et demeurant à Fomboni, **DANS LES VINGT JOURS(20 jours)** suivant la signification du présent acte de, respectivement, payer à la requérante (EXIM BANK Comores S.A) ou à moi huissier de justice porteur des pièces, ayant charge et pouvoir de recevoir et de donner bonne et valable quittance les sommes ci-après détaillées :

En principal.....9.076.190,83 KMF  
Frais d'enregistrement du jugement .....7.800 KMF  
Droit proportionnel.....907.619,83 KMF  
Signification de l'ordonnance d'injonction de payer.25.000 KMF  
Signification commandement de payer..... 25.000 KMF  
Cout du présent acte.....25.000 KMF  
Timbre.....600 KMF  
Grosse.....11.500 KMF

TOTAL SAUF MÉMOIRE.....10.078.710,66 KMF

Dix millionssoixante-dix-huit mille sept cent dix francs comoriens et soixante six centimes

Sans préjudice de tous autres dus, intérêt et frais, le tout en dernier et quittance valable ;

Que faute de payer dans le délai de vingt jours, le commandement pourra être transcrit à la conservation foncière et vaudra saisie à partir de sa publication (art.254.3).

Leurs déclarant en outre que l'expropriation du bien ci-après désigné sera poursuivi par-devant le Tribunal de Commerce de Fomboni ou soit par-devant un notaire, demeurant à Fomboni, dument assermenté devant la Cour d'appel de Fomboni, sous les diligences de Maitre Nadjati Ibrahim Mze, avocate constituée, que devront être notifiés les actes d'opposition au commandement, offres réelles et toutes significations relatives à la saisie (art 254.6).

#### DESIGNATION DU BIEN

Que l'immeuble qui fait objet dudit commandement est une hypothèque de la propriété dite "KARIBOU" sise à Mferedjeni, FomboniMohéli, d'une contenance déclarée de 03 ares 25 centiares appartenant à M. Anlioidine Abdallah, avec TN° 162/DM ; hypothèque enregistrée avec affectation n°30641 vol 722 daté du 11-06-2013.

#### SOUS TOUTE RÉSERVES

A ce qu'ils en ignorent. Et je leur ai ou étant et parlant comme dessus, laissé copie du présent acte, à chaque partie, conformément à la loi

DONT LE COÛT EST DE : VINGT CINQMILLE FRANCS COMORIENS

#### BORDEREAU DE COMMUNICATION DE PIÈCES

Titre exécutoire :

- Ordonnance d'injonction de payer n°01 du 09/11/2020
- Grosses en forme exécutoire en date du 05 Mars 2021.
- Copie du pouvoir spécial donné à Maitre Soyfidine ALI MOHAMED, Huissier de justice par le directeur Général et national de l'EXIM BANK Comores S.A en date du 24/03/2021
- Copie des significations commandement de l'ordonnance
- Copie du certificat d'immatriculation et de situation et de situation juridique

NB : Le présent commandement est déposé et enregistré au Registre Foncier de Fomboni le 19 avril 2021, Fo 21, No 40.